

MOTION DU 04 NOVEMBRE 2024

PROPOSEE PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA CIREST

Les élus de la CIREST affirment l'existence d'une communauté de destin entre décideurs publics devant les comptes de la Nation. Cependant nos collectivités locales de l'Outre-Mer ne sont pas responsables des déficits ou de l'endettement de l'État, mais elles sont lucides face aux périls que cette situation fait peser sur les Français.

En outre il est rappelé ici que les intercommunalités de France ont à maintes reprises proposé d'engager un dialogue franc, informé et équilibré avec l'État pour rétablir une situation dont tous se doivent d'être solidaires.

Ce dialogue leur a été refusé. Les finances locales et le travail des agents territoriaux ont été trop souvent caricaturés.

Dans ce contexte, la CIREST maintient que l'ensemble des Intercommunalités se doivent de refuser les mesures budgétaires que l'État entend leur imposer dans le projet de loi de finances pour 2025, notamment sur :

- L'instauration d'un fonds de réserve (Prélèvement sur les recettes fiscales)
- La diminution de la DCRTP de 18 %
- La diminution de la DGF de 2,5 à 3 %
- La stabilisation de la fraction de TVA, versée en compensation de la suppression de la TH et de la CVAE (perte de dynamisme)
- Diminution du taux FCTVA : 14,85 % au lieu de 16,404 %
- Diminution du fonds vert
- Augmentation du taux de la CNRACL de 4 points

La reprise en main des budgets locaux par l'État est inacceptable. Ces mesures budgétaires menacent les services publics locaux. Les Réunionnais les plus fragiles seront les premiers à en faire les frais : rénovation énergétique, inclusion numérique, accès à la culture et au sport, eau de qualité et en quantité, solutions de mobilité pour tous, accès à la formation et à l'emploi...

Nous ne pouvons briser ce qui fonde notre vivre-ensemble.

En conséquence, la CIREST appelle le Gouvernement et les parlementaires à revenir sur des mesures particulièrement injustes pour les collectivités locales d'Outre-Mer.

